



Intervention autour de la connaissance des coûts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Intervenant : Thierry AUBRY - ADEKWA



Réunion ORD du 15 novembre 2018 à Gardanne (13)

Partie I : Contexte et notions de coût et de financement

Partie II : Éléments de connaissance des coûts en

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Partie III : Pistes de maîtrise des coûts

Partie I :

Contexte Provence-Alpes-Côte d'Azur

Notions de coût et de financement

1 - Des particularités de Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Un territoire relativement dense et touristique
- Un territoire hétérogène : des Bouches du Rhône (2 M hab. et 375 hab./km²) aux Hautes-Alpes (132 000 hab. et 23 hab./km²), de la frange littorale aux arrière-pays montagneux
- Une région relativement riche (3^{ème} en PIB et en PIB/habitant)
- Un fort regroupement intercommunal avec seulement **53 EPCI de collecte*** (1 pour 96 000 hab.) en 2017
- **2 Métropoles** qui couvrent 57 % de la population
- **8 syndicats de traitement en 2017** qui couvrent 24 % de la population

→ **Tenir compte des particularités et des contrastes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'analyse des coûts du service public**

2 - Une contrainte plus forte de connaissance détaillée des coûts

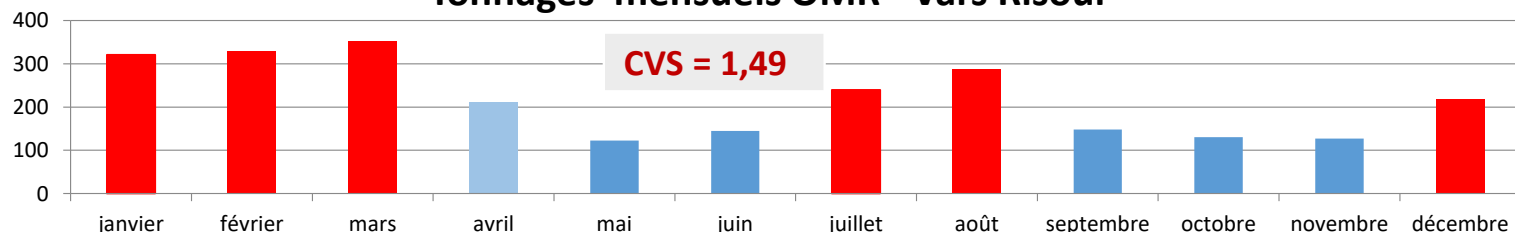
- La **pression fiscale locale sur les ménages a augmentée*** de 30 % (36 M€ en 2008 à 47 M€ en 2012 = + 11 M€) et à nouveau + 6 milliard d'euros de 2013 à 2017
- En 2016, le **coût estimé** de la gestion des déchets** pour la région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** est de **830 millions d'euros / an**
- Le service déchets est souvent le 1^{er} budget des communautés
- Une **obligation de transparence des coûts** (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte)
- Le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au **rapport annuel** sur le prix et la qualité du service public impose de **présenter les performances économiques du service public** et son évolution dans le temps

→ **Une connaissance détaillée des coûts semble désormais incontournable pour piloter le service public de gestion des déchets ménagers**

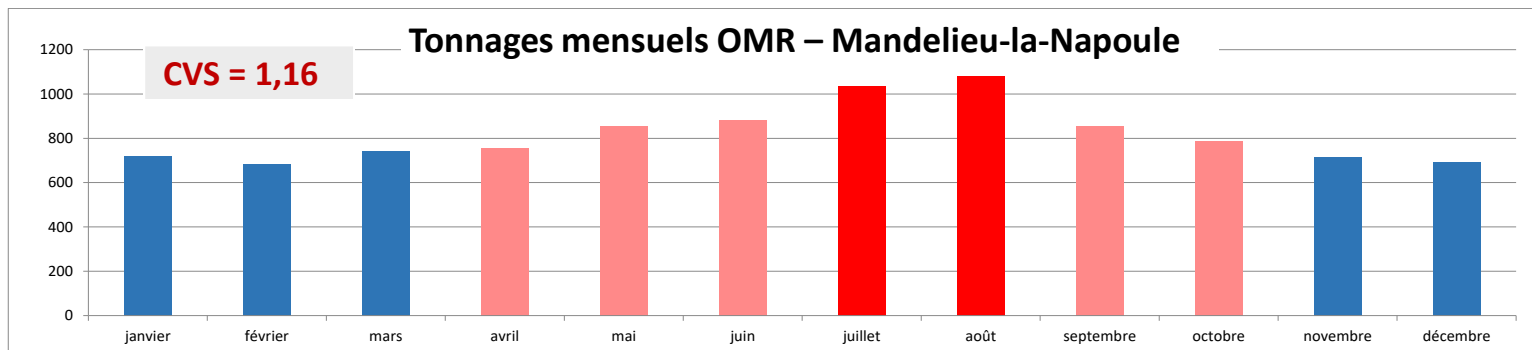
3 - L'impact du tourisme

- Les touristes contribuent à la production de déchets ménagers, et donc à augmenter les quantités produites et le coût du service public
- On peut estimer* que les 235 millions de nuitées** en 2017 ont générées 230.000t de déchets supplémentaires, soit un **impact du tourisme d'environ 10 % sur la production de DMA** sur l'ensemble du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tonnages mensuels OMR - Vars Risoul



Tonnages mensuels OMR – Mandelieu-la-Napoule

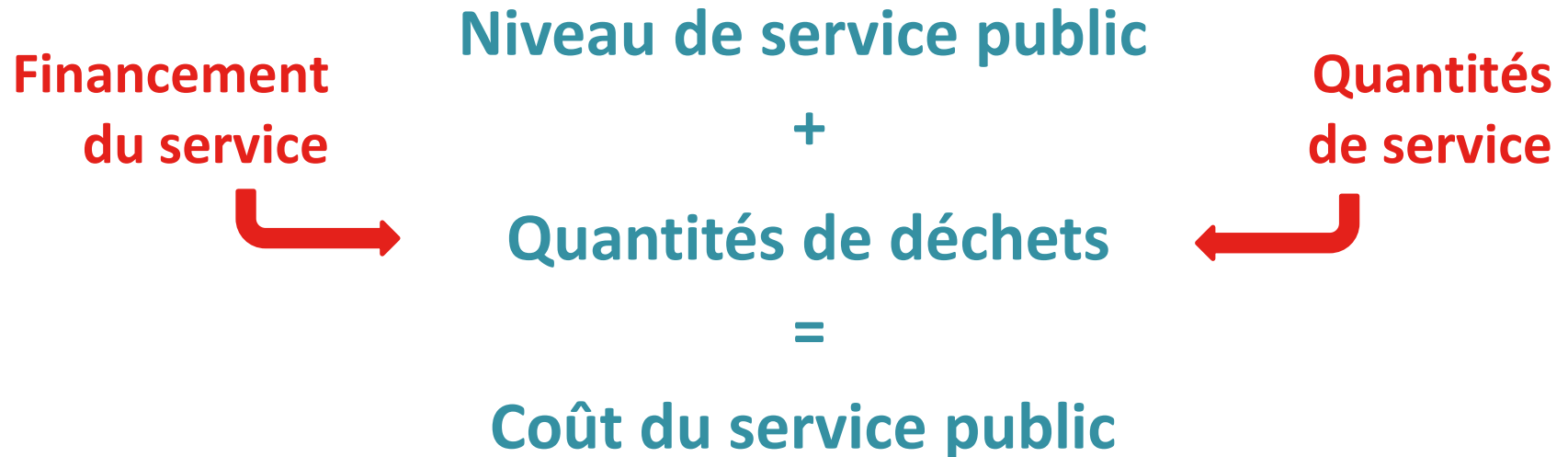


3 - L'impact du tourisme

Région	Population 2015	Collectivités touristique*	Population Touristique*	%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 008 000	15 sur 53 EPCI de collecte**	700 000	14 %
Alpes de Haute-Provence (04)	165 000	2 sur 9 EPCI	19 000	13%
Hautes-Alpes (05)	142 000	6 sur 8 EPCI	72 000	51%
Alpes-Maritimes (06)	817 000	3 sur 7 EPCI	328 000	30%
Bouches-du-Rhône (13)	2 033 000	0 sur 4 EPCI	-	0%
Var (83)	1 032 000	4 sur 11 EPCI	280 000	27%
Vaucluse (84)	628 000	0 sur 14 EPCI	-	0%

⇒ **15 EPCI de collecte** représentant 700.000 habitants ou 14% de la population** de Provence-Alpes-Côte d'Azur**, sont des territoires touristiques, tout particulièrement dans les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et le Var

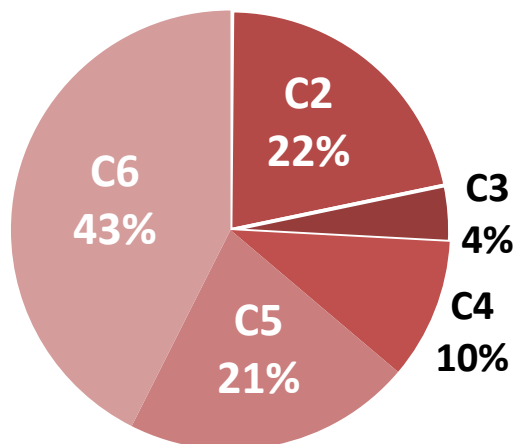
4 - Éléments constitutifs du coût



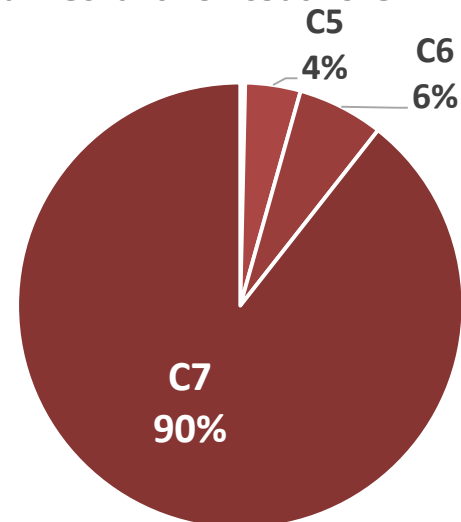
- **Les coûts résultent** donc à la fois d'un **niveau du service** proposé à la population, des **quantités collectées** et de **l'efficacité des moyens** de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- **Le niveau de service a un impact à la fois sur les quantités produites sur un territoire** (fréquence de collecte, taille du contenant, collecte des professionnels...) **et sur les moyens mis en œuvre**

Niveau de service OMR en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fréquence majoritaire de collecte des OMR sur l'échantillon coûts 2015



Fréquence maximale de collecte des OMR sur l'échantillon coût 2015



→ Des fréquences de collecte des OMR élevées

5 - Raisonner en €/habitant ou en €/t ?

- Les coûts par habitant* sont la résultante de **charges fixes** et de **charges variables** (coûts par tonne x quantités de déchets collectés)
- Les **coûts en €/tonne** permettent de **mesurer l'efficacité technique** au regard des moyens mis en œuvre pour assurer la collecte et le traitement des quantités de déchets pris en charge par le service public
- Les **coûts en €/habitant** permettent de **mesurer l'efficacité globale du service public**, au regard des **moyens mis en œuvre** et des **quantités de déchets** collectés, et **d'évaluer la contribution fiscale** rapportée à la population

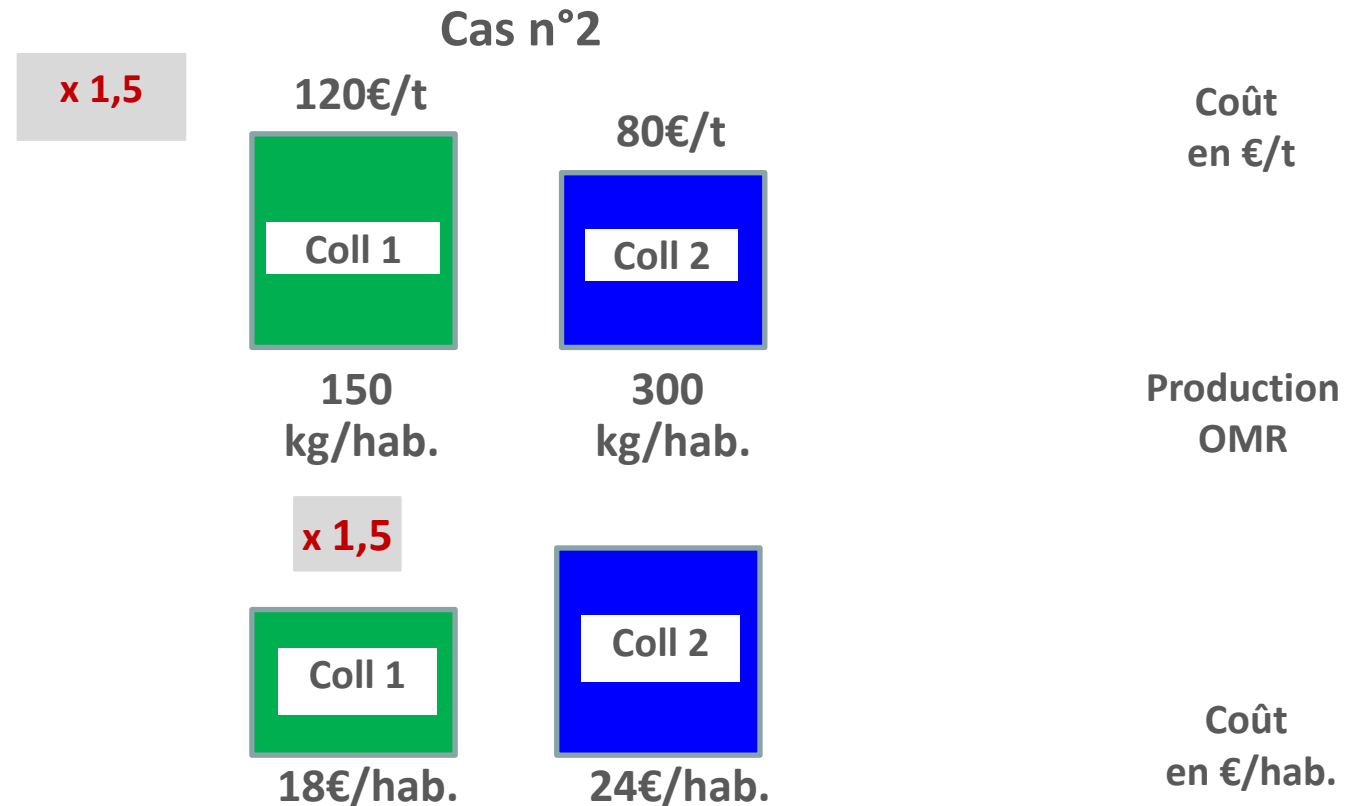
5- Raisonner en €/habitant ou en €/t ?

Cas n°1



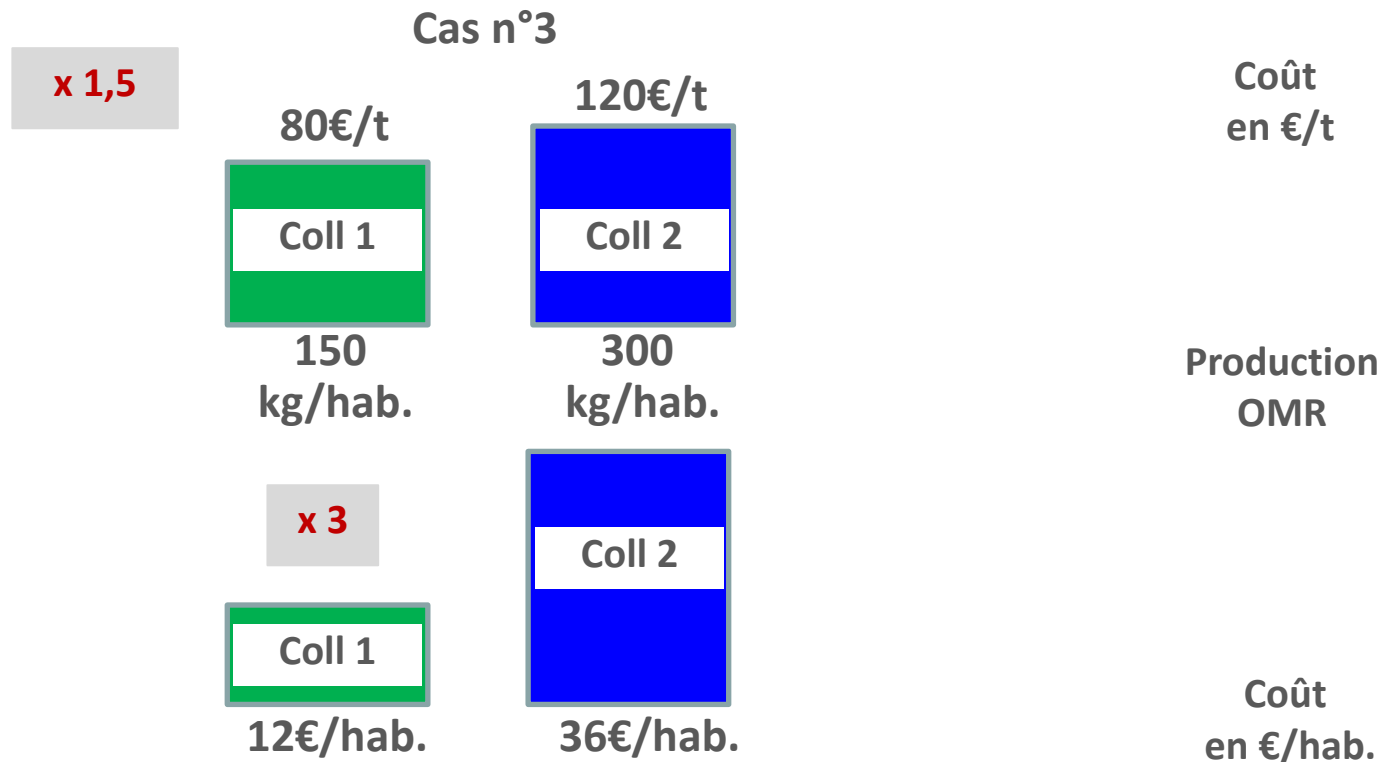
→ A même efficacité technique (100€/t), le coût/hab. de la collectivité 1 est 2 fois inférieur à celui de la collectivité 2

5- Raisonner en €/habitant ou en €/t ?



→ Malgré une moindre efficacité technique (120€/t vs 80€/t), le coût/hab. de la collectivité 1 reste 1,5 fois inférieur à celui de la collectivité 2

5- Raisonner en €/habitant ou en €/t ?



→ Avec une meilleure efficacité technique (80€/t vs 120€/t), , le coût/hab. de la collectivité 1 devient 3 fois inférieur à celui de la collectivité 2 !

5- Raisonner en €/habitant ou en €/t ?

- Les 2 ratios en €/hab. et en €/t. sont pertinents, ils ne visent pas les mêmes objectifs
- Le ratio en €/t mesure la seule efficacité technique
- Le ratio en €/hab. mesure l'efficacité globale du service public, à la fois l'efficacité des moyens engagés et la maîtrise des quantités produites sur son territoire; il peut être mis en rapport avec le financement appelé auprès des usagers

→ Le ratio en €/hab. est privilégié en France pour situer les coûts d'une collectivité à l'autre et d'une région à l'autre

6- Pourquoi mettre en place une comptabilité analytique ?

- La comptabilité publique, organisée par nature de dépenses et de recettes, est peu adaptée pour retracer l'activité complexe de gestion des déchets
- Pour disposer d'une vision plus précise des coûts, l'ADEME a construit avec les collectivités une **démarche de comptabilité analytique** constituée :
 - d'un outil, la **Matrice des coûts**, cadre standard, robuste et reconnu de **calcul et de présentation des coûts**
 - et d'une méthode de **segmentation analytique**, dénommée **ComptaCoût®** de ventilation des charges et des produits par activité

→ **La connaissance détaillée des coûts favorise le pilotage du service public**

La Matrice des coûts, un cadre homogène d'expression des coûts alimenté par la comptabilité et adaptable à chaque collectivité

En colonnes,
les flux de déchets

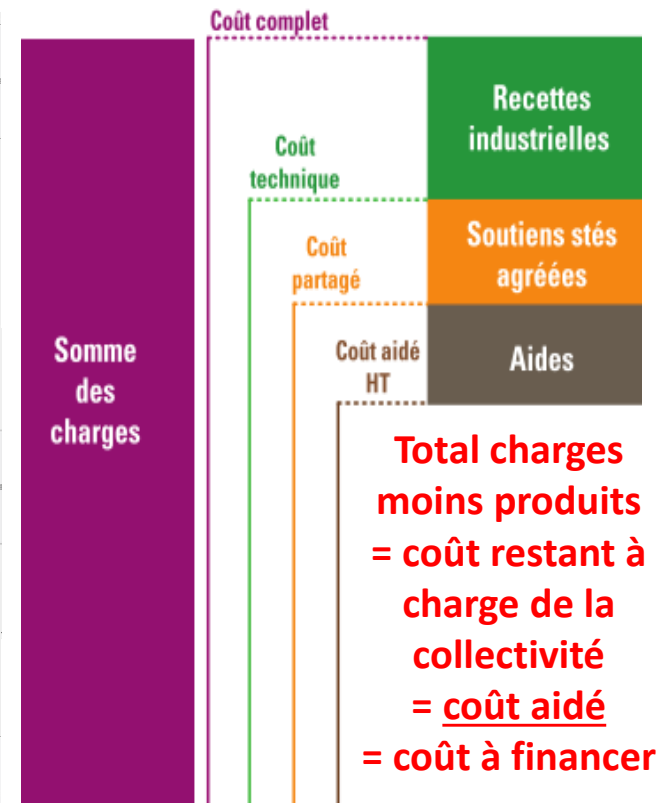
En lignes :

les charges par
étape technique,

les produits par
nature ,

le financement

Année 2012 Montants en € HT Population adhérente : 51 264 hab.			Flux de déchets				
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure					
		Communication					
		TOTAL Fonctionnelles					
	Techniques	Prévention					
		Collecte et pré-collecte					
		Pré-collecte					
		Collecte					
		Transfert/transport					
		Traitement des déchets non dangereux					
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					
		Autres charges					
		TOTAL Techniques					
		TOTAL Charges					
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie					
		Matériaux					
		Prestations à des tiers					
		Autres produits					
	Soutiens	TOTAL Industriels					
		Tous soutiens des sociétés agréées					
		Reprises des subventions d'investissement (amortissements)					
		Subventions de fonctionnement					
		Aides à l'emploi					
		TOTAL Aides					
		TOTAL Produits					
Autres infos	Montant de la TVA acquittée						
	Contribution des usagers	TEOM					
	TOTAL Contributions						



Trois exemples de conventions communes de remplissage

Directeur	10 %	5 555 €
Secrétaire	40 %	11 454 €
Comptable	40 %	12 865 €
Autres charges		27 265 €

Déchèterie	
Investissement	455 555 €
Calcul d'amortissement (15 ans)	30 370 €

Incinération des OMR de
 décembre 2013 affectée au CA 2014
 -> 11 mois de traitement en 2013

1. Evaluer les charges de structure

Ex. : 4,8 €/hab.

2. Prendre en compte la totalité des amortissements

Ex. : 2,0 €/hab.

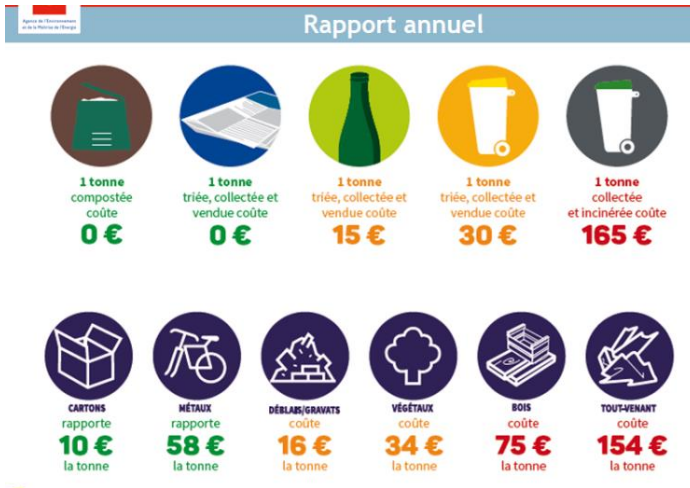
3. Rattacher les charges et les produits à l'exercice

Ex. : 2,2 €/hab.

→ Soit un écart, dans cet exemple, de 9 €/hab. ou 12 %
 entre le coût dans la matrice et le compte administratif

3 objectifs de connaissance des coûts

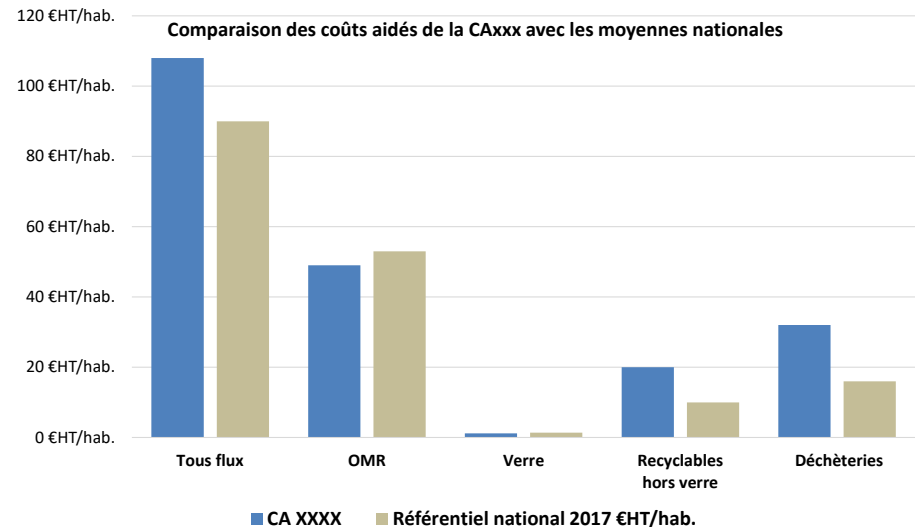
1. Communiquer de manière transparente sur ses coûts



2. Ajuster le financement du service public

Coût du service public*	3 265 482 €	90 €/hab.
TEOM	3 136 182 €	86 €/hab.
Redevance spéciale	142 396 €	4 €/hab.
Total financement	3 278 578 €	90 €/hab.
Ecart coût et financement	13 096 €	0,4€/hab.

3. Optimiser le service public



*Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité

Le parcours ADEME autour de la connaissance des coûts

Sensibilisation des élus et des services à la connaissance des coûts

Formation Matrice des coûts et ComptaCoût®

Accompagnement au remplissage de la matrice

Formation Valorisation des résultats de la Matrice des coûts

Animation du réseau de collectivités

Matrice validée sous SINOE®

Onglet Valorisation

➔ **Journées d'animation régionales**

➔ **Réunions de restitution des coûts**
(échantillon de collectivités avec matrice de la région)

Part des collectivités avec Matrice des coûts

Région	Nombre de collectivités* avec matrice	Population 2015	Population avec matrice***	%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 sur 53 EPCI de collecte*	5 008 000	3 445 000	69 %
Alpes de Haute-Provence (04)	1 sur 9 EPCI	165 000	9 800	6 %
Hautes-Alpes (05)	8 sur 8 EPCI	142 000	127 000	90 %
Alpes-Maritimes (06)	3 sur 7 EPCI	817 000	1 082 000	76 %
Bouches-du-Rhône (13)	1 sur 4 EPCI	2 033 000	1 875 000	93 %
Var (83)	4 sur 11 EPCI	1 032 000	234 000	22 %
Vaucluse (84)	6 sur 14 EPCI	628 000	162 000	68 %

- ⇒ **43% des EPCI de collecte représentant 69% de la population** de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont renseigné une Matrice des coûts***(+ 3 syndicats de traitement)**
- ⇒ **Une dynamique régionale importante autour de la connaissance des coûts**

* EPCI de collecte avec Matrice des coûts – population SINOE hors communes isolées®

** Population légale INSEE 2015 au 1^{er} janvier 2018 –

*** 16 matrices 2017 + 4 matrices 2016 + 2 matrices 2015 + 1 matrice 2014

Partie II :

Éléments de connaissance

des coûts en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réponse à la question n°1

À votre avis, quel est l'ordre de grandeur du coût moyen du service déchets restant à la charge des collectivités* de Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

- ☐ 74 €HT/habitant
- ☐ 156 €HT/habitant
- ☐ 231 €HT/habitant

Valeurs de référence Provence-Alpes-Côte d'Azur 2015*

Coût* tous flux en €/hab.	Coût* 2015	MINI - MAXI	Nombre EPCI	% population
Echantillon Provence- Alpes-Côte d'Azur	153 €/hab.	74 – 231	17	50 %

- ⇒ Les matrices 2015 des 3 agglomérations de Nice, Marseille et Aix représentent 79 % des coûts de l'échantillon présenté
- ⇒ Une extrapolation du coût aidé TTC de 830 M€ par an en 2016 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

* Moyenne pondérée des coûts aidés €HT 2015 pour 14 EPCI et 2014 pour 3 EPCI représentant 79% de la population

Réponse à la question n°2

À votre avis, le coût restant à la charge des collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur est-il ?

- ☐ moins élevé que la moyenne nationale
- ☐ équivalent
- ☐ plus élevé que la moyenne nationale

Les valeurs de référence 2015*

Coût* tous flux en €/hab.	Coût* 2014	1 ^{er} – 9 ^{ème} décile	Nombre EPCI	% population
Référentiel URBAIN	90 €/hab.	74 – 114	26	
Référentiel national 2014	93 €/hab.	61 – 116	382	31 %
Référentiel TOURISTIQUE	130 €/hab.	90 – 208	22	
Echantillon Provence- Alpes-Côte d'Azur coûts 2015	153 €/hab.	74 – 231	17	50 %

⇒ Des coûts significativement plus élevés que le référentiel national

* Moyenne pondérée des coûts aidés €HT 2015 pour 14 EPCI
et 2014 pour 3 EPCI représentant 79% de la population

Quelques valeurs de référence régionales*

*Coûts aidés en €HT

Coût* tous flux en €/hab.	Coût* 2013 à 2016	1 ^{er} – 9 ^{ème} décile	Nb EPCI	% population
Bretagne 2013	77 €/hab.	53 - 111	38	69 %
Pays de Loire 2014-2016	81 €/hab.	52 – 98	63	86 %
Picardie 2014	82 €/hab.	67 – 97	35	51 %
Auvergne Rhône-Alpes 2016	86 €/hab.	59 – 120	60	46 %
Grand-Est 2016	87 €/hab.	71- 89	101	57 %
Centre Val de Loire 2015	87 €/hab.	71- 89	101	57 %
Ile de France 2013	89 €/hab.	61- 117	48	42 %
Référentiel national 2014	93 €/hab.	61 – 116	382	31 %
Poitou-Charentes 2013	98 €/hab.		13	x %
Occitanie 2015	119 €/hab.		53	47 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur 2015	153 €/hab.	74 – 231	17	50 %
DOM 2015	162 €/hab.	83 – 187	18	96 %
Corse 2014	224 €/hab.	143 – 375	9	62 %

Quels sont, pour les élus participants, les facteurs justifiant le niveau de coût en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

- **Les quantités de déchets et donc les coûts sont liés à :**
 - **Le tourisme, notamment les résidences secondaires**
 - **La météorologie : chaleur impliquant une fréquence de collecte élevée**
 - **La sociologie de la population favorable à un niveau de service élevé et peu encline au tri**
- ⇒ **Quel est l'impact réel du facteur tourisme sur les quantités et les coûts du service public ?**
- ⇒ **Est-ce que l'impact météorologique justifie de collecter les ordures ménagères résiduelles plus de 2 fois par semaine ?**

Quels sont les facteurs justifiant le niveau de coût en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

- **Un territoire en moyenne plus urbanisé que la moyenne nationale** (56% de la population en habitat urbain et urbain dense) et **plus touristique** (14% de la population en habitat touristique)
 - **Des fréquences de collecte élevées**
 - **Des quantités* de déchets importantes** : + 143 kg/hab. de DMA et + 120 kg/hab. d'OMR / moyenne nationale, liées au tourisme et à une prise en charge plus importante par le service public des déchets d'activités économiques ?
 - **Des apports* élevés en déchèteries** : + 45 kg/hab./moyenne nationale
 - **Des performances de tri faibles générant moins de recettes** : - 19kg kg/hab. de recyclables collectés /moyenne nationale
 - **Des coûts de régie et des prix des prestations élevés ?**
- ⇒ **Comment certains territoires de PACA ont réussi à développer le tri et maîtriser les quantités et les coûts du service public ?**

Réponse à la question n°3

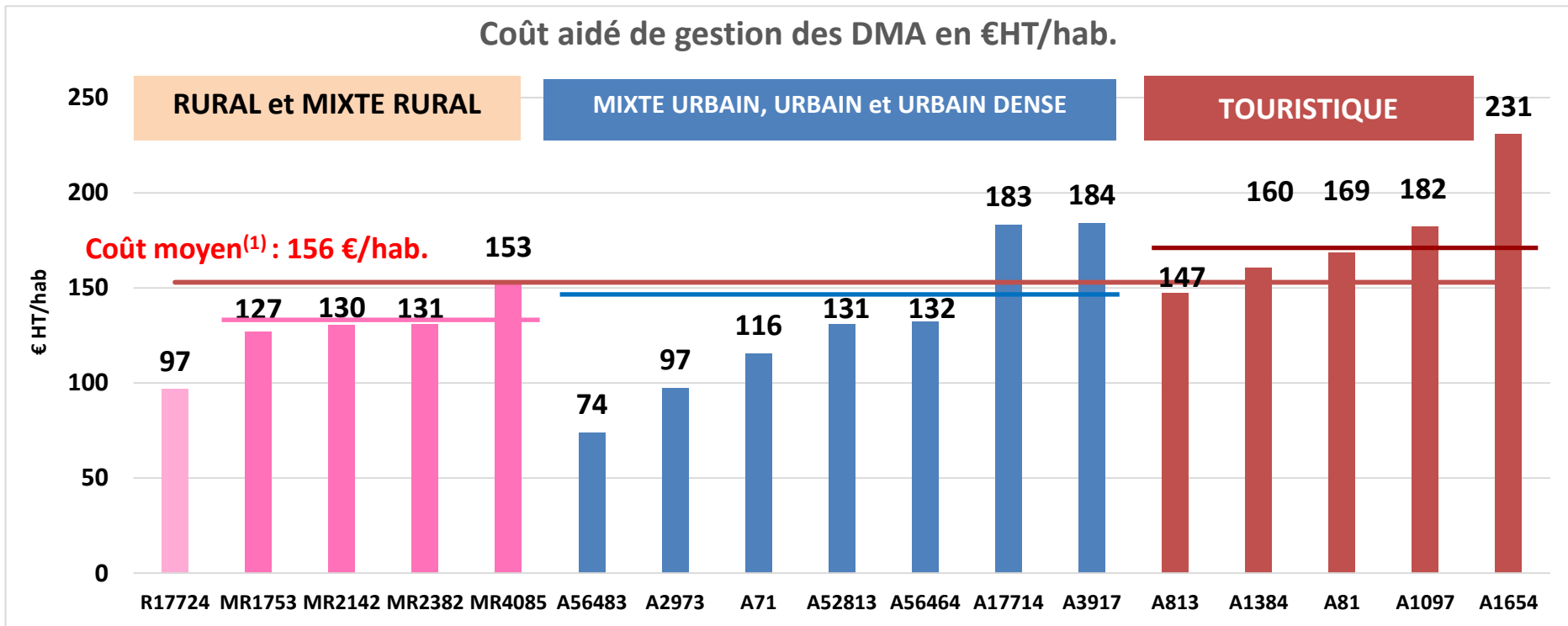
À votre avis, quels sont les écarts de coûts entre collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

☐ 1 à 1,5

☐ 1 à 2

☐ 1 à 3

Coûts par typologie d'habitat



⇒ Des écarts de coûts significatifs, quelque soit le type d'habitat, de 74€ à 231 €/HT/hab., de 1 à 3, ce qui suggère des marges de manœuvre conséquentes pour maîtriser les coûts

Question n°4

À votre avis, parmi ces 7 postes, quels sont les 3 postes de charges les plus importants en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

- La collecte des OMR
- La collecte des recyclables
- Le transport et le traitement des apports en déchèteries
- Le gardiennage des déchèteries
- Le transport et le traitement des OMR
- Le tri des recyclables
- Les charges de structure et de communication

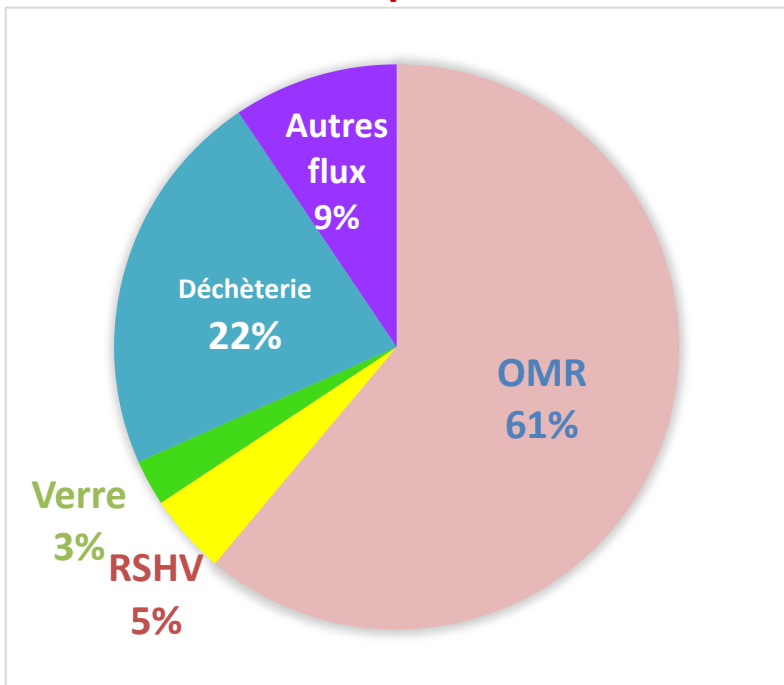
Réponse à la question n°4

À votre avis, parmi ces 7 postes, quels sont les 3 postes de charges les plus importants en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

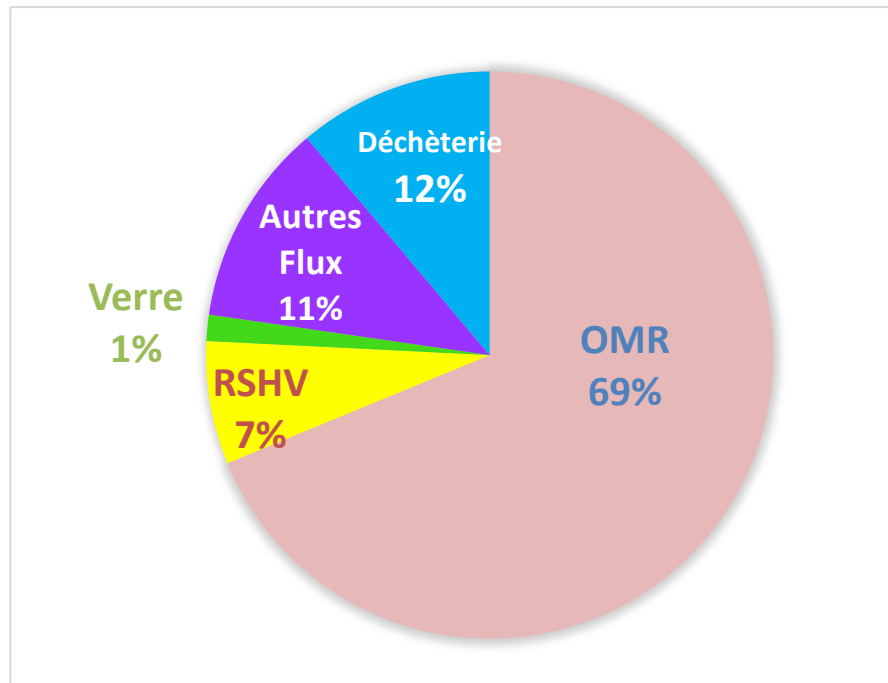
1. La collecte des OMR
2. Le transport et le traitement des OMR
3. Les charges de structure et de communication
4. Le transport et le traitement des apports en déchèteries
5. Le tri des recyclables
6. La collecte des recyclables
7. Le gardiennage des déchèteries

Quantités collectées versus coûts aidés

Répartition des flux collectés en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Répartition des coûts aidés par flux de déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur



- ⇒ Les OMR représentent 61% des tonnages et 69% des coûts*
- ⇒ La maîtrise des coûts passe en premier lieu par la maîtrise des coûts de gestion des OMR

Coûts 2015 par flux de déchets

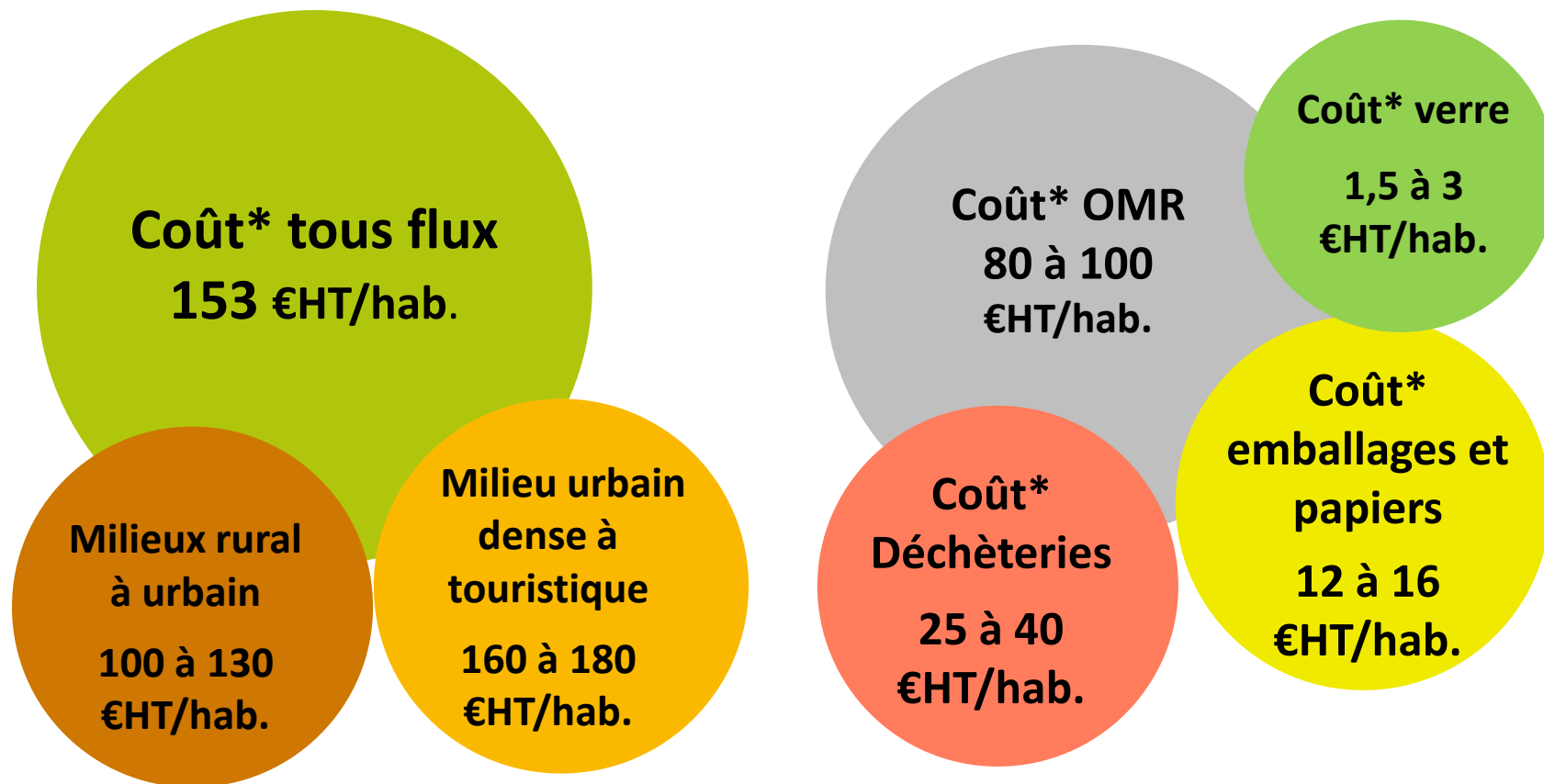
Référentiel national 2014 Valeurs de référence Provence-Alpes-Côte d'Azur

Flux/coût aidé	Coût ⁽¹⁾	Coût ¹⁽¹⁾	Ecart	Coût ⁽²⁾
Tous flux	93 €/hab. (61 - 116)	153 €/hab.	+ 64 %	136 €/hab.
OMR	56 €/hab. (33 - 71)	105 €/hab.	+ 88 %	89 €/hab.
Déchèteries	20 €/hab. (14 - 35)	18 €/hab.	- 12 %	32 €/hab.
RS hors verre	9 €/hab. (-1 à 14)	11 €/hab.	+ 19 %	12 €/hab.
Autres flux	6,3 €/hab.	5,2 €/hab.	- 17 %	-
Verre	1,7 €/hab. (0,3 - 3,1)	2,3 €/hab.	+ 35 %	3,2 €/hab.

- ⇒ Par rapport au référentiel national, l'écart des coûts en Provence-Alpes-Côte d'Azur est significatif pour les OMR (+ 88%), écarts liés en partie aux quantités collectés (+120 kg/hab. d'OMR) et aux fréquences de collecte
- ⇒ Coût des RSHV en Provence-Alpes-Côte d'Azur plus élevé que la moyenne pour des performances inférieures (-19 kg/hab.)

(1) Coût aidé moyenne pondéré en €HT (1^{er} et 3^{ème} quartile) - (2) Coût aidé moyenne simple

Les principales valeurs de référence en Provence-Alpes-Côte d'Azur



→ A vous de situer vos coûts par rapport à ces valeurs de référence

Partie III :

Pistes de maîtrise des coûts

Sur quels sont les principaux postes de coûts ?

1. La collecte des OMR
2. Le transport et le traitement des OMR
3. Le cout de gestion des déchèteries

→ Ces 3 postes de charges représentent environ 70% des charges techniques

Trois facteurs principaux de maîtrise* des coûts de collecte des OMR

1) Les quantités collectées

- charges de collecte = 119€/t si quantités OMR < 186 kg/hab.
- charges de collecte = 93€/t si quantités OMR > 186 kg/hab.

2) Les fréquences de collecte

- charges de collecte = 18€/hab. si fréquence de collecte max C0,5-C1
- charges de collecte = 23€/hab. si fréquence de collecte max C2-C3
- charges de collecte = 26€/hab. si fréquence de collecte max C4 et +

3) Les distances parcourues

- charges de collecte = 109€/t si circuit de collecte < 21 km/t
- charges de collecte = 165€/t si circuit de collecte > 21 km/t

→ **En Provence-Alpes-Côte d'Azur, des quantités d'OMR de 381 kg/hab.** (valeur nationale : 261 kg/hab.) **et des charges de collecte OMR entre 35€ et 65€/hab.,** à comparer aux valeurs moyennes nationales, entre 15€ et 25€/hab.

Impact du mode d'exploitation sur les coûts de collecte OMR

- Les collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec Matrice des coûts assurent leurs opérations de collecte au Porte à Porte majoritairement en régie (mixte régie/prestations)
- Peu de collectivités totalement en prestations ont réalisé une matrice
- Plus généralement, sur le plan national, il n'est pas observé d'écarts de coûts entre les modes de gestion en régie et en prestations
- Il y a des régions avec des niveaux de productivité variables... et des niveaux de prix de prestations également variables d'une collectivité à l'autre
 - La maîtrise des dépenses de collecte des déchets repose sur la volonté politique et les moyens correspondants mis en œuvre pour s'assurer de l'efficacité de la régie ou du niveau de prix et de qualité des prestations assurées par les prestataires

Deux facteurs principaux de maîtrise* des coûts de traitement des OMR

1) Les quantités collectées

2) Les modes de traitement

- charge médiane de stockage = 86 €/t (Q25=77€/t et Q75=100€/t)
- charge médiane d'incinération = 114 €/t (Q25=101€/t et Q75=127€/t)
- charge médiane** de traitement mécano-biologique = 145 €/t (Q25=129€/t et Q75=175€/t)

→ La fermeture programmée d'ISDND nécessitera, dès 2019, de trouver de nouvelles installations de traitement, impliquant une hausse des coûts de transport et de traitement des OMR

Facteurs de maîtrise des coûts de collecte et de traitement des OMR

(53% du coût complet et 60% du coût aidé tous flux - données référentiel des coûts 2014 ADEME)

1^{er} levier de maîtrise des coûts : la baisse des quantités d'OMR

- **Développer la prévention** : compostage domestique, gaspillage alimentaire, stop Pub, eau du robinet...
- **Développer les collectes séparatives** : textiles, papiers de bureaux, biodéchets, emballages,...
- **Diminuer les apports de déchets non-ménagers** : règlement de collecte, mise en œuvre de la redevance spéciale
- **Mettre en œuvre une tarification incitative** *(source Ademe : - 45 % OMR sur les 150 collectivités ayant mis en œuvre la TI au 1^{er} janvier 2014)*

2^{ème} levier de maîtrise des coûts de collecte : la baisse des km parcourus

- Diminuer la **fréquence de collecte** : meilleur **taux de présentation** et meilleur **taux de remplissage** des bacs
- **Augmenter la productivité des collectes** : temps de travail effectif de collecte , fini-quitte, monoripage, circuits intercommunaux,...

Deux facteurs principaux de variabilité des coûts :

1) Les quantités de déchets :

- coût complet = 23 €/hab. si quantités < 200 kg/hab. (Q25 à 18€ - Q75 à 27€)
- coût complet = 30 €/hab. si quantités > 200 kg/hab. (Q25 à 26€ - Q75 à 37€)

2) La densité du réseau de déchèteries :

- coût complet = 30 €/hab. si densité < 10.000 hab. par déchèterie (25€ à 34€)
- coût complet = 23 €/hab. si densité > 10.000 hab. et < 20.000 hab. (19€ à 29€)

- **En Provence-Alpes-Côte d'Azur, des apports importants en déchèteries, 248 kg/hab. contre 206 kg/hab. en moyenne nationale (+42 kg/hab.)**
- **En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une déchèterie pour 16 500 habitants*, avec des écarts de densité importants selon les territoires**

Facteurs de maîtrise des coûts des déchets apportés en déchèteries

1^{er} levier : la baisse des quantités apportés en déchèteries

- Conditions d'accès des ménages et des professionnels en déchèteries : accès libre ou limité, facturation au-delà de 1 m³, de 24 passages par an,...

2^{ème} levier : l'optimisation des flux transportés et traités

- Minimiser les tonnages tout-venant (flux le plus coûteux à traiter) par un tri poussé sous la surveillance du gardien
- Développer les moyens de compaction des bennes
- Utiliser une remorque pour le transport de 2 bennes si exutoire éloigné
-

En guise de conclusion, quelques pistes de réduction des coûts

1. **Redéfinir des limites du service public** : préciser les conditions de collecte des communes et des professionnels (règlement de collecte
2. **Mieux responsabiliser les usagers** : sanctions des comportements inciviques, redevance spéciale, tarification incitative,...
3. **Baisser le nombre et la fréquence de collectes au Porte à Porte**
4. **Augmenter la productivité des collectes au Porte à Porte**
5. **Contenir les apports en déchèteries** : règlement, identification des accès, grille tarifaire,...
6. **Amplifier la communication autour de la prévention et du geste de tri** notamment des flux **verre, papiers, cartons, textiles**
7. **Assurer l'autonomie des territoires en solutions de traitement**

- La connaissance détaillée des coûts fait désormais partie de l'activité normale de gestion du service public
 - Une présentation des résultats et de l'analyse des coûts en Commission et Bureau Communautaire ou syndical devrait faire partie de l'activité normale de pilotage et de portage politique du service public
- **Bon remplissage de la Matrice des coûts, outil de calcul et de présentation normalisé des coûts du service public, par flux de déchets et par activité**

Annexes

Liste en 2018

des 23 EPCI de collecte et des 3 syndicats de traitement de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec Matrices des coûts*

représentant 3,4 M hab. et 69% de la population

Liste des 26 collectivités Provence-Alpes-Côte d'Azur avec matrice

Code	Collectivités	Dpt	Année	Typologie d'habitat	Population*
MR2142	CC Pays de Forcalquier et Montagne de Lure	04	2014 à 2017	MIXTE rural	9 777
A56483	Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	05	2017	URBAIN	51 499
A813	CC du Briançonnais	05	2015	Très TOURISTIQUE	21 503
A1384	Smictom de l'Embrunais Savinois	05	2012 à 2016	Très TOURISTIQUE	13 047
81	CC du Serrois	05	2014 à 2016	Autre TOURISTIQUE	2 536
A1097	CC du Pays des Ecrins	05	2015 à 2017	Très TOURISTIQUE	6 685
T58015	CC du Guillestrois-Queyras	05	2017	Très TOURISTIQUE	8 297
T59471	CC du Champsaur-Valgaudemar	05	2017	Très TOURISTIQUE	10 953
36749	CC du Pays de Serre-Ponçon	05	2015	MIXTE rural	2 450

Liste des 26 collectivités Provence-Alpes-Côte d'Azur avec matrice

Code	Collectivités	Dpt	Année	Typologie d'habitat	Population*
A52813	Métropole Nice Côte d'Azur	06	2012 à 2015 et 2017	URBAIN dense	538 954
A17714	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	06	2010 à 2017	URBAIN	174 566
MU56500	Communauté d'Agglomération Pays de Grasse	06	2015 et 2016	Mixte Urbain	103 907
U57013	Métropole Aix Marseille Provence	13	2017	URBAIN	1 874 485
A3917	<i>Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole</i>	13	2012 à 2016	URBAIN dense	1 058 962
A71	<i>Communauté d'Agglomération Pays d'Aix en Provence</i>	13	2012 à 2016	URBAIN	391 384

Liste des 26 collectivités Provence-Alpes-Côte d'Azur avec matrice

Code	Collectivités	Dpt	Année	Typologie d'habitat	Population*
MR3919	Communauté d'Agglomération Dracénoise	83	2016 et 2017	MIXTE rural	108 295
MR4085	SIVED 83 NG	83	2015 à 2016	MIXTE rural	54 261
MR2382	CC Coeur du Var	83	2014 à 2017	MIXTE rural	43 895
MR36749	CC du Pays de Fayence	83	2015 à 2017	MIXTE rural	27 732

Liste des 26 collectivités Provence-Alpes-Côte d'Azur avec matrice

Code	Collectivités	Dpt	Année	Typologie d'habitat	Population*
U17669	Communauté d'agglomération du Grand Avignon	84	2014, 2016 et 2017	Urbain	153 922
MR40	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin	84	2015 et 2017	MIXTE rural	70 288
MU56464	Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse	84	2014, 2015 et 2017	MIXTE urbain	47 125
A2973	Communauté de Communes Pays d'Orange réuni	84	2014, 2015 et 2017	MIXTE urbain	46 028
MR1753	SIRTOM de la Région d'Apt	84	2014	MIXTE rural	45 285
MR48	Communauté de Communes Aigues-Ouvèze	84	2016 et 2017	MIXTE rural	19 247

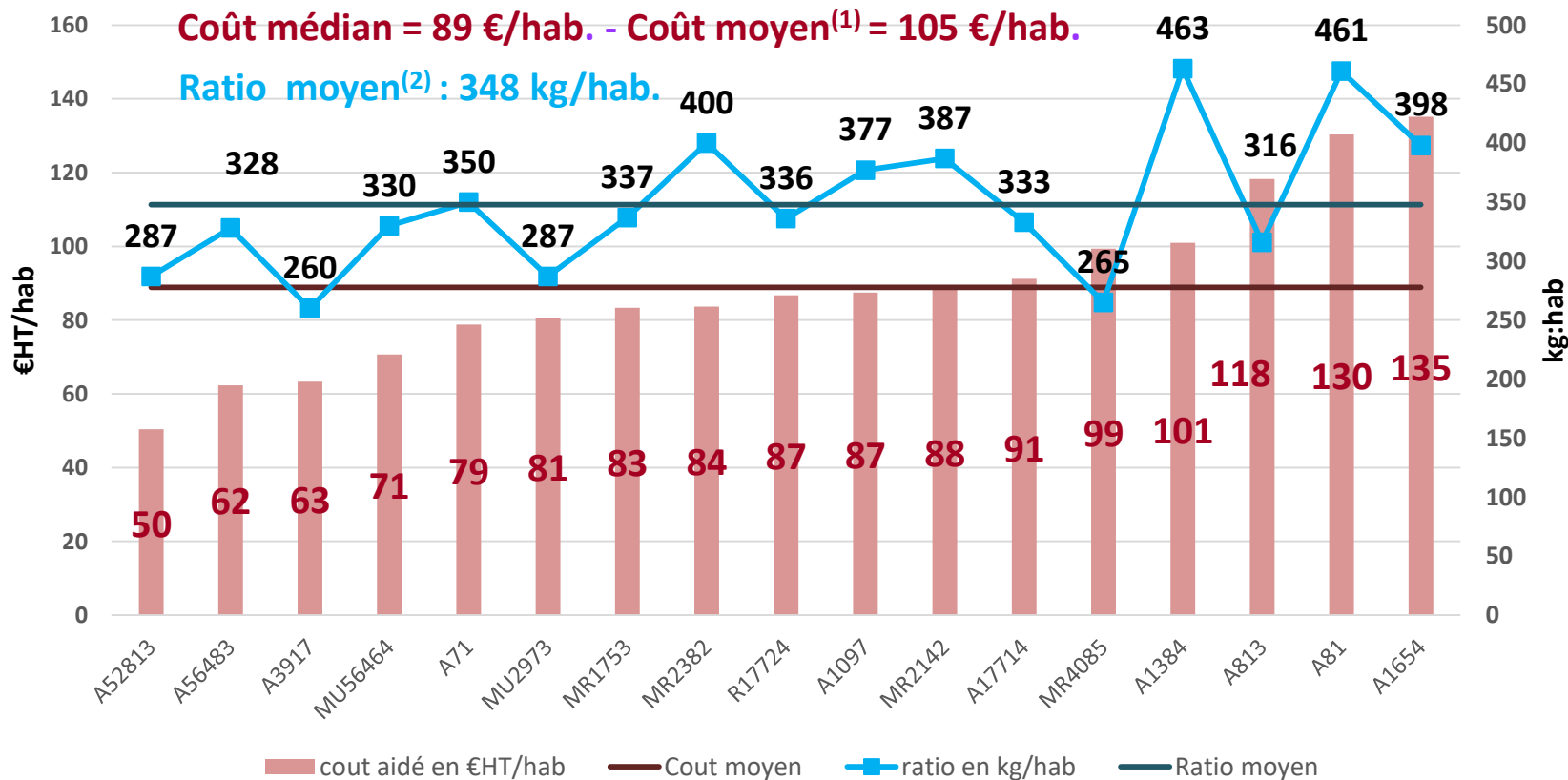
Liste des 26 collectivités Provence-Alpes-Côte d'Azur avec matrice

Code	Collectivités	Dpt	Année	Typologie d'habitat	Population*
20143	SYDEVOM de Haute Provence	04	2011 à 2014	MIXTE rural	108 860
1655	Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Guillestrois et de l'Argentiérais	05	2010 à 2017	Très TOURISTIQUE	15 201
5560	SIDOMRA	84	2014 à 2017	URBAIN	215 361

⇒ Trois syndicats de traitement

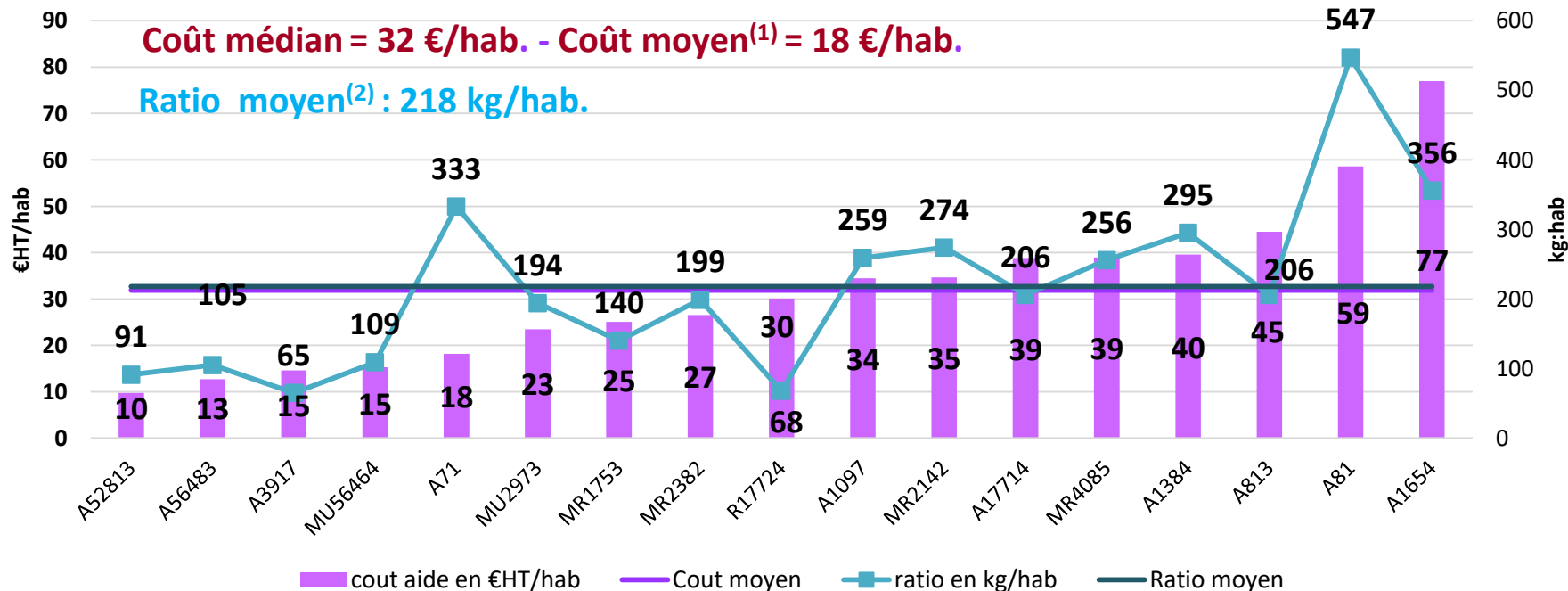
Ecart de coûts* 2014 ou 2015 des 17 EPCI de collecte de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec Matrices des coûts*

Coût aidé de gestion des OMR par collectivité et production d'OMR



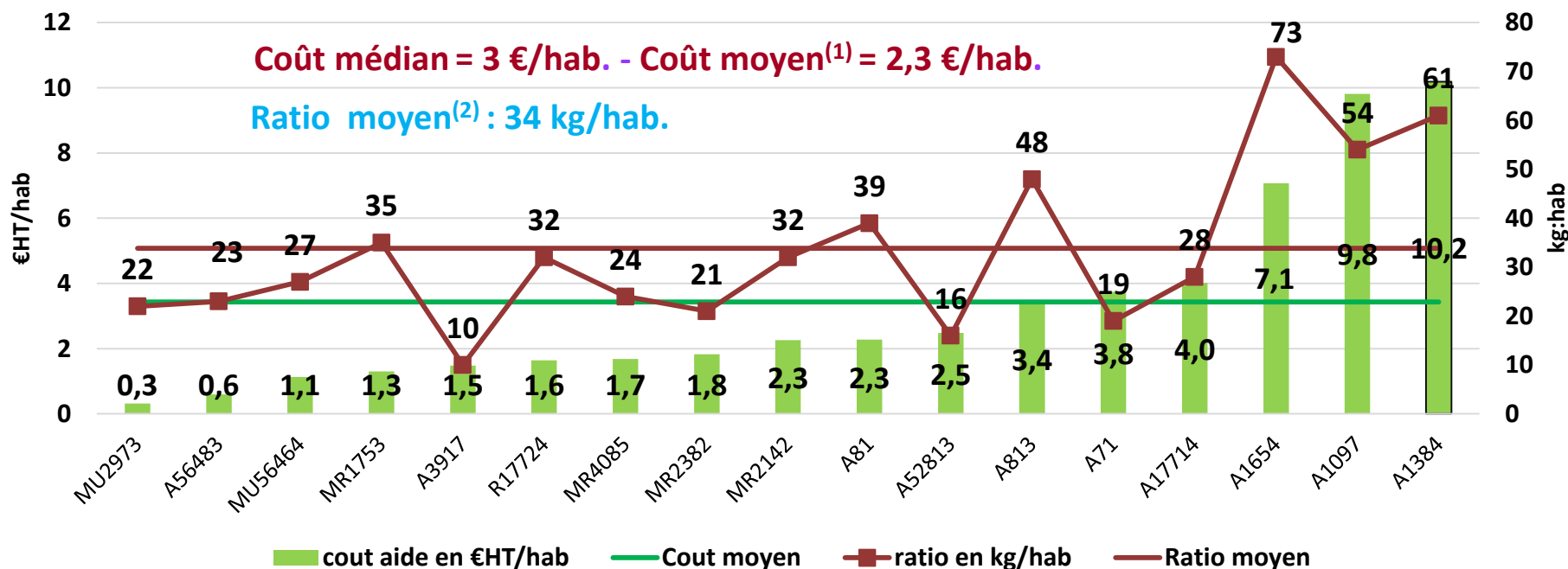
⇒ Des écarts de coût de gestion des OMR, de 50 € à 135 €/hab., liés principalement aux quantités collectées, de 287 kg à 461 kg/hab.

Coût aidé de gestion des déchèteries par collectivité et ratio de collecte



⇒ Des écarts de coût* de gestion des déchets de déchèteries, de 10 € à 77 €/hab., liés principalement aux quantités collectés*, de 91 kg à 547 kg/hab., et à la densité du réseau de déchèteries

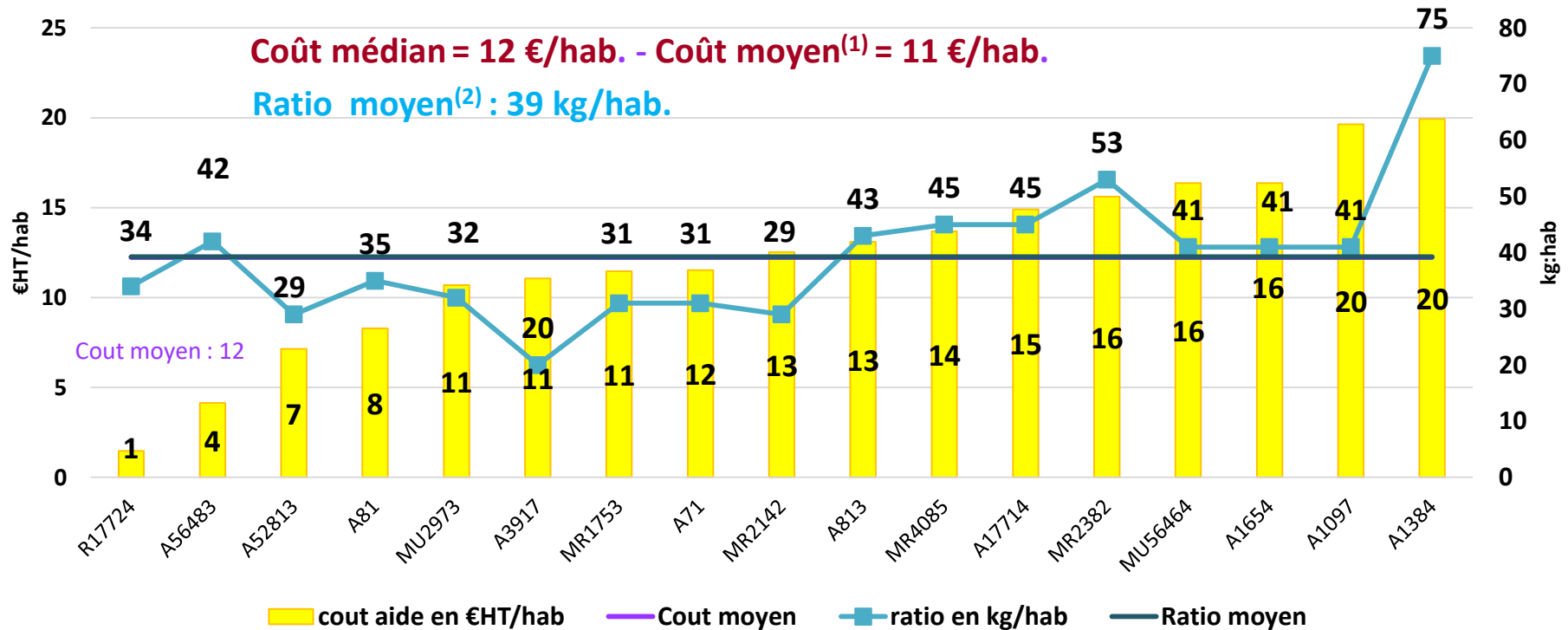
Coût aidé de gestion du verre par collectivité et ratio de collecte



⇒ Des écarts de coût de gestion du verre, de 0,3 € à 10,2 €/hab., liés principalement au mode de collecte

⇒ Des écarts de performances importants, de 16 kg à 73 kg/hab.

Coût aidé de gestion des recyclables secs par collectivité et ratio de collecte



⇒ Des écarts de coûts importants de gestion des déchets des recyclables, de + 1 € à + 20 €/hab., liés notamment aux quantités collectées, de 20 kg à 75 kg/hab., au schéma et au mode de collecte